



communiqué

N°: 126
No.:

Le 15 juin 1987

SIGNATURE D'UN ACCORD D'ASSURANCE-INVESTISSEMENT ENTRE LE CANADA ET LE ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui qu'un accord bilatéral d'assurance-investissement à l'étranger entre le Canada et le Royaume Hachémite de Jordanie est entré en vigueur le 2 juin 1987. L'accord a été signé par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et par Rajai Muasher, ministre de l'Approvisionnement, du Commerce, et de l'Industrie de la Jordanie. La signature a eu lieu pendant la visite officielle au Canada de S.A.R. le Prince Héritier El-Hassan bin Talal. Relié directement au programme d'assurance-investissement à l'étranger administré par la Société pour l'expansion des exportations (SEE), cet accord vise à favoriser l'essor du commerce et des investissements dans l'intérêt des deux pays. L'accord fait preuve aussi du désir du gouvernement canadien d'appuyer le développement économique de la Jordanie.

Le Canada a déjà signé 38 accords de cette nature avec des pays des diverses régions du monde. Des négociations se poursuivent avec d'autres pays à cet égard.

L'accord facilitera l'assurance des investissements aux termes du programme de garantie d'investissements de la SEE, programme qui protège les investisseurs canadiens contre la perte de leurs investissements à l'étranger par suite d'événements politiques dans le pays hôte.